

14 juin 2024



**SPORT ET LOISIR
DE L'ÎLE DE MONTRÉAL**

ÇA BOUGE SUR L'ÎLE

GUIDE DE DEMANDE

AUTOMNE 2024 & HIVER 2025

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| DESCRIPTION DU PROGRAMME DE SOUTIEN | 3 |
| OBJECTIF GÉNÉRAL DU PROGRAMME DE SOUTIEN | 3 |
| NOUVEAUTÉ 2024-2025 | 4 |
| ORIENTATIONS VISANT LA NATURE DU PROJET | 5 |
| MODALITÉS | 6 |
| Lancement | 6 |
| Période de réalisation des projets | 6 |
| Soutien financier | 6 |
| Invitation à la 2e étape de sélection | 6 |
| Réponses et reddition de comptes | 6 |
| ORGANISMES ADMISSIBLES | 7 |
| DÉPENSES ADMISSIBLES ET NON-ADMISSIBLES | 8 |
| PROCESSUS DE SÉLECTION DES PROJETS | 10 |
| EXIGENCES ADMINISTRATIVES | 11 |
| ANNEXE | 12 |
| Foire aux questions | 12 |



DESCRIPTION DU PROGRAMME DE SOUTIEN

Ce programme de soutien financier s'adresse aux OBNL locaux ou régionaux*, aux arrondissements, ainsi qu'aux municipalités sur l'île de Montréal souhaitant réaliser de nouveaux projets ou bonifier des projets existants pour **favoriser directement la pratique régulière d'activités physiques par l'ensemble de la population québécoise, quels que soient l'âge, le sexe, le revenu, les capacités, la culture ou le milieu de vie des personnes.**

C'est en contribuant à l'offre de service pour l'ensemble de la population québécoise que les possibilités de pratiques seront plus accessibles à tous et à toutes.

À cette fin, **les activités physiques**, qui comprennent le plein air, le loisir physiquement actif et le sport, font référence à toute forme d'activité qui met le corps en mouvement et entraîne une dépense énergétique.

***OBNL locaux ou régionaux** : Association régionale, Club Sportif, CPE, Centre communautaire de loisirs, Centre de loisirs, Coopérative, Garderie ou tout autre OBNL ayant son siège social sur le territoire de l'île de Montréal.

OBJECTIF GÉNÉRAL DU PROGRAMME DE SOUTIEN

La personne déposant la demande devra obligatoirement démontrer que son projet répond, complètement ou en partie, à l'objectif général du programme ainsi qu'aux objectifs spécifiques du volet choisi.

Soutenir des activités physiques, sportives, de loisir actif et de plein air auprès de la population montréalaise, ce qui implique les éléments suivants :

- Participer au développement d'une pratique régulière de l'activité physique, pour la clientèle visée, afin de retrouver le plaisir d'être physiquement actif-ive ;
- Offrir une variété d'activités physiques et de plein air, adaptée à différents niveaux de condition physique et d'intérêt, dans le but de promouvoir de saines habitudes de vie et de réduire l'inactivité physique ;
- Proposer des opportunités d'initiation et de découverte d'activités physiques, sportives et de plein air, en offrant une variété d'options accessibles à tous les niveaux de condition physique, dans le but d'augmenter les occasions de pratique pour le plus grand nombre de personnes.

NOUVEAUTÉ 2024-2025

Cette année, les organismes devront choisir un volet dans lequel déposer leurs projets et répondre aux objectifs spécifiques du volet choisi.

- **Découvre ton sport**

"Découvre ton sport" vise à offrir une programmation dynamique d'activités d'initiation et de découverte de sports fédérés, ouverte à tous·tes à partir de 13 ans. Rejoignez-nous pour explorer de nouvelles disciplines sportives et découvrir les bienfaits d'une vie active.

- **Découvre le plein air urbain**

"Découvre le plein air urbain", le volet visant à soutenir une gamme d'activités physiques favorisant un lien fort et harmonieux avec la nature. Que ce soit par les activités nautiques, de plein air hivernal ou d'excursions dans les espaces naturels de l'île de Montréal, nous vous invitons à explorer et à profiter de la nature tout en restant en ville. Rejoignez-nous pour faire découvrir les joies du plein air urbain et améliorer le bien-être de la population montréalaise.

Liste d'activités de plein air : <https://bit.ly/3VFPv83>

- **Découvre ton parc actif**

"Découvre ton parc actif", le volet conçu pour soutenir l'animation d'un parc pour favoriser l'appropriation des espaces verts publics de proximité par la population, en encourageant une pratique régulière d'activités de plein air, de loisir physiquement actifs et de sport. Profitez de moments en plein air, et encourager l'appropriation des espaces verts publics de proximité par votre communauté afin de faire découvrir les plaisirs simples de la nature près de chez vous. Rejoignez-nous pour transformer votre parc en un lieu dynamique et accueillant pour toutes vos activités extérieures.

- **Découvre ton activité physique**

"Découvre ton activité physique" a pour objectif de soutenir la programmation d'activités physiques et de loisirs actifs pour toutes les personnes peu actives ou inactives de votre milieu et de votre communauté. Rejoignez-nous pour redécouvrir le plaisir de bouger et améliorer votre bien-être au quotidien.



Découvre ton parc actif. Programme destiné à soutenir l'animation d'un parc pour favoriser l'appropriation des espaces verts publics de proximité par la population et encourageant la pratique régulière d'activités de plein air, de loisir physiquement actif et de sport

ORIENTATIONS VISANT LA NATURE DU PROJET

Nous invitons la personne déposant la demande à prendre en considération les orientations suivantes dans le développement de son projet :

- **Encourager des projets qui ciblent particulièrement les populations à risque d'inactivité.**
Un projet visant : les femmes et les jeunes filles, les adolescent·e·s, les aîné·e·s, les personnes avec des limitations fonctionnelles, les personnes issues de l'immigration, les personnes socioéconomiquement à risque ou toutes autres populations à risque.
- **Proposer de nouveaux projets ou des projets en début de consolidation.**
Un nouveau projet ou un projet ayant moins de 3 ans d'existence.
- **Proposer des projets qui prônent l'initiation et la découverte seulement.**
Dans ce cas-ci, les projets rejoignant des clientèles régulières et démontrant un niveau d'expérience plus grand ne seraient pas priorisés.
- **Proposer des projets qui prônent les liens intergénérationnels, l'inclusion et la mixité des populations.**
Dans le but d'améliorer le vivre-ensemble, tout en ayant l'objectif du programme d'aide financière pour les initiatives locales et régionales (PAFILR) en priorité.

Ces orientations seront prises en compte comme critère de priorisation en cas d'égalité lors de l'analyse des projets par le comité de sélection.

Note importante : Nous ciblons principalement des projets visant à promouvoir les bienfaits d'une pratique régulière d'activités physiques, qu'elles relèvent du loisir actif, du sport ou du plein air, dans une perspective de continuité temporelle.

MODALITÉS

Une seule demande par organisme.

Lancement

Appel d'intention de projet (1^{re} étape) du **14 juin 2024 au 22 août 2024**.

Période de réalisation des projets

Les projets doivent se réaliser entre le **1^{er} juillet 2024 au 31 mars 2025**.

Soutien financier

| <i>Option - Animation (seulement)</i> | <i>Option - Achat d'équipement (seulement)</i> | <i>Option globale (animation et achat d'équipement)</i> |
|---|---|---|
| Principalement les ressources humaines en lien direct avec l'activité | Principalement l'achat d'équipement nécessaire à la réalisation de l'activité | Un mix de dépenses entre les ressources humaines pour l'animation ainsi que de l'achat d'équipement |
| Montant maximal de 7 500 \$ | Montant maximal de 5 000 \$ | Montant maximal de 9 500 \$ |

Note : Vous aurez à choisir une seule option de soutien financier.

Invitation à la 2^e étape de sélection

Nous visons la sélection d'environ 50 intentions de projets pour la 2^e étape. Les organismes sélectionnés seront invités à déposer une demande détaillée (2^e étape) du **30 août 2024 au 30 septembre 2024**.

Réponses et reddition de comptes

Un comité analysera jusqu'à 50 intentions de projet et recommandera entre 25 et 30 projets pour le soutien financier. Les organismes seront avisés au plus tard le **31 octobre 2024** et auront jusqu'au **30 avril 2025** pour réaliser leurs activités et soumettre leurs bilans.

Note : Le nombre de projets soutenus est tributaire des crédits budgétaires du programme PAFILR.

ORGANISATIONS ADMISSIBLES

Qui peut soumettre un projet :

- Un organisme à but non lucratif créé en vertu d'une loi fédérale ou provinciale ;
- Un centre de la petite enfance ou une garderie visée à la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (chapitre S-4.1.1) ;
- Un arrondissement de la Ville de Montréal ou une ville liée de l'île de Montréal ;
- Une coopérative en vertu de la Loi sur les coopératives (chapitre C-67.2).

IMPORTANT : Le siège social de l'organisation doit être situé sur le territoire de l'île de Montréal.

De plus, les activités proposées doivent être réalisées sur l'île de Montréal.

Pour les activités nautiques, celles-ci doivent se dérouler dans l'un des bassins du réseau bleu de l'île de Montréal

- ✓ Le bassin du lac des Deux-Montagnes (L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, Pierrefonds-Roxboro, Senneville, Sainte-Anne-de-Bellevue)
- ✓ Le bassin de la rivière des Prairies (Pierrefonds-Roxboro, Ahuntsic-Cartierville, Montréal-Nord, Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles)
- ✓ Le bassin du fleuve Saint-Laurent (Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Ville-Marie)
- ✓ Le bassin de La Prairie (Verdun, LaSalle)
- ✓ Le bassin du Lac Saint-Louis (Lachine, Pointe-Claire, Beaconsfield, Baie d'Urfé).
 - Les projets ayant lieu sur le canal de Lachine sont également admissibles.

DÉPENSES ADMISSIBLES ET NON-ADMISSIBLES

Note : Veuillez noter que l'ensemble des dépenses de votre projet ne peut être entièrement couvert par le soutien financier. L'organisme devra décrire toutes les dépenses de son projet, lesquelles seront ensuite évaluées pour déterminer le montant du soutien financier.

| EXEMPLES DE DÉPENSES ADMISSIBLES (liste non exhaustive) | |
|---|--|
| Achat ou location de matériel ou d'équipement durable, en bon état et sécuritaire, permettant la pratique d'activités physiques, de sport et de plein air. | |
| Items | Exemple d'éléments admissibles |
| <ul style="list-style-type: none"> Équipement de sport et d'activité physique (toutes saisons) | <ul style="list-style-type: none"> Ballons et balles, bâtons, buts, paniers, gants, tapis de yoga, tapis de gymnastique, support pour aider au patinage, articles pour jouer dans la neige ou dans le sable (pelles, chaudières), chronomètre, système de chronométrage ou tableau indicateur électronique; |
| <ul style="list-style-type: none"> Équipement de plein air (toutes saisons) | <ul style="list-style-type: none"> Ski, raquette, patins, vélo, kayak, casque de sécurité, veste de flottaison, trottinette, Sac à dos, tente, sac de couchage et doublure, tapis de sol, toile et bâche, lampe frontale, boussole, Ensemble de pluie (manteau et bottes seulement) pour les enfants en plein air, etc. |
| <ul style="list-style-type: none"> Matériel de réparation et d'entretien pour les équipements sportifs, d'activités physiques et de plein air | <ul style="list-style-type: none"> Appareil pour aiguiser les patins, etc. |
| Ressources humaines | |
| Les salaires ou honoraires : <ul style="list-style-type: none"> pour l'animation d'une activité physique, sportive ou de plein air ; pour l'encadrement direct d'une activité physique, sportive ou de plein air ; pour la création graphique de la promotion ; pour les intervenant-e-s accompagnateur-trice-s pour la clientèle à besoin particulier (qui ne sont pas couverts par les programmes d'accompagnement en loisir, sous réserve d'approbation du ministère). | |
| Autres | |
| <ul style="list-style-type: none"> Location de salles ou de locaux (il importe tout de même de prioriser les partenariats) ; Achat ou location de matériel et équipement favorisant la pratique d'activités physiques (ex. : jeux gonflables, « trampoline bungee », etc.) ; Publicité et promotion ; Installations éphémères relatives à la tenue de l'événement (affiches, chapiteau en cas de pluie, etc.). | |

Important : La liste étant non-exhaustive, si vous présentez d'autres types de dépenses, l'admissibilité de la dépense sera évaluée lors de l'analyse de votre projet tant à la 1^{re} étape et plus particulièrement lors de la 2^e étape.

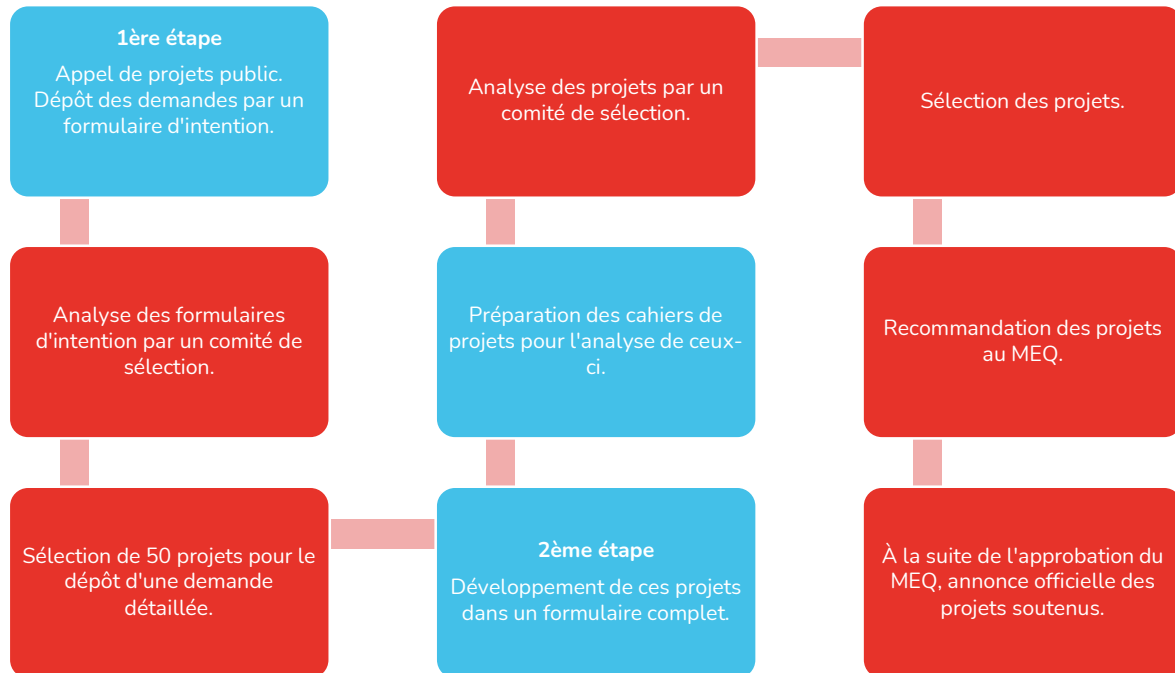
DÉPENSES NON-ADMISSIBLES (liste non exhaustive)

- Les taxes ;
- Les salaires liés à la coordination, l'administration et la planification du projet ;
- Les frais relatifs à la sécurité de l'événement ;
- Les frais d'assurances ;
- Tous types de permis ex : la Régie des alcools, des courses et des jeux ;
- Le matériel assurant la sécurité (radios bidirectionnelles, dossards, trousse de premiers soins, sifflets, détecteur d'avalanches, drapeaux, caméra de surveillance, etc.) ;
- Jumelles, loupes, GPS, table de billard, jeu de fléchettes ;
- Le matériel relatif à l'alimentation et l'hydratation (bouteilles d'eau, réchaud, vaisselle, nourriture, etc.) ;
- Le matériel remis à chaque individu (médaille, bourses, souliers, montres, articles promotionnels, prix, etc.) ;
- Des uniformes d'équipes sportives ou tous types de vêtements ;
- Des iPad, systèmes électroniques, etc.

PROCESSUS DE SÉLECTION DES PROJETS

Le processus de sélection des projets se fera en deux étapes :

- Présentation d'une intention de projet. Après une analyse faite par un comité, jusqu'à 50 projets seront retenus pour la 2^e étape.
- Les projets retenus seront soumis à une demande détaillée lors de la 2^e étape. Un comité analysera les demandes et déterminera les projets recommandés au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).



| CRITÈRES D'ÉVALUATION | |
|--|---|
| <p>Nature du projet <i>(1re étape et 2e étape)</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> • Le projet correspond aux objectifs du programme ; • L'organisme définit clairement le ou les besoins qu'il souhaite combler avec son projet ; • Il identifie le soutien financier nécessaire à la réalisation de celui-ci ; • L'organisme propose un projet cohérent et inspirant ; • Le projet démontre une approche novatrice pour répondre aux besoins identifiés. |
| <p>Pérennité du projet <i>(1re étape et 2e étape)</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> • Des actions sont prévues pour assurer une continuité du projet à moyen et/ou long terme. |
| <p>Plan de réalisation du projet <i>(2e étape de sélection seulement)</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> • L'échéancier et le budget du projet sont réalistes ; • Les ressources nécessaires à la réalisation du projet sont bien identifiées. |

EXIGENCES ADMINISTRATIVES

- Un organisme ne peut faire qu'une demande pour un même projet, déjà financé par le gouvernement du Québec ou par un autre programme de Sport et loisir de l'île de Montréal (SLIM);
- Le projet doit respecter les normes gouvernementales en matière de santé publique ;
- L'organisme soutenu aura à assurer une visibilité de SLIM et du MEQ, selon leurs normes graphiques respectives ;
- Un organisme bénéficiant d'un soutien financier dans le cadre de ce programme aura à déposer un bilan de projet incluant les pièces justificatives (*factures, photo, budget*) ;
- SLIM procédera au paiement du soutien financier par dépôt direct :
 - 70 % à la suite du dépôt des crédits provenant du MEQ ;
 - 30 % à la suite du dépôt du bilan de projet à SLIM.
- SLIM se donne le droit de réajuster le montant accordé, si les résultats financiers sont différents des prévisions ;
- L'organisme doit aviser SLIM le plus rapidement possible si le projet est modifié, reporté ou annulé.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

Communiquez avec :

Mélissa Tanguay

Conseillère en activité physique et loisir

slim@sportloisirmontreal.ca

514 722-774, poste 227



ANNEXE

Dans cette section, vous trouverez des trucs et astuces pour vous accompagner dans votre demande de soutien financier auprès de Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM).

Foire aux questions

Quelle est la différence entre le formulaire d'intention et un dépôt de projet ?

Le formulaire d'intention consiste à présenter votre projet à l'aide de 6 questions pour convaincre le comité de sélectionner votre proposition pour la deuxième étape. Il est crucial d'être précis·e et percutant·e afin que le comité de sélection puisse entrevoir le plein potentiel de votre projet pour votre communauté. Contrairement à une demande complète de dépôt de projet, l'intention de projet peut être considérée comme une "pré-demande". Dans les deux cas, l'appel est public et ouvert à tous·tes.

Puis-je envoyer une lettre d'intention en format PDF par courriel ?

Non, une lettre d'intention régulière sans passer par le formulaire d'intention ne sera pas acceptée. Nous avons mis en ligne un formulaire avec plusieurs indications pour vous orienter dans la rédaction de votre intention de projet.

Puis-je me préparer avant la date d'échéance de dépôt ?

Oui, le formulaire d'intention en format PDF sera disponible sur notre site web au même moment que l'ouverture de l'appel d'intention. Vous aurez donc la possibilité de le consulter avant de procéder à votre demande officielle via le formulaire en ligne.

Note : Le formulaire de projet détaillé en format PDF pour la 2^e étape sera disponible au 1^{er} août 2024 pour consultation sur le site web.

Rappel important : seuls les 50 projets d'intentions sélectionnés seront invités à détailler leur projet pour le comité de sélection.

Comment fais-je pour répondre correctement aux questions ?

Il n'y a pas de méthode miracle. Gardez à l'esprit que c'est un comité qui évaluera votre projet. Vous devez présenter votre demande de façon claire et précise. Faites lire votre demande par une personne qui ne connaît pas votre projet pour vous assurer de sa clarté. Les éléments que vous ne mentionnez pas, parce qu'ils semblent évidents, peuvent faire la différence.

En quoi consiste la 2e étape de sélection ?

La 1^{re} étape consiste à nous convaincre de la plus-value de votre idée de projet. La 2^e étape, quant à elle, vise à nous démontrer comment vous déploieriez votre projet. Les 50 projets sélectionnés à l'issue de la 1^{re} étape seront invités à développer leur proposition à l'aide d'un formulaire comprenant des questions, un calendrier de réalisation et des prévisions budgétaires. Cette 2^e étape permet de préciser la nature de votre projet, les étapes de réalisation, ainsi que les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour assurer son succès auprès de votre communauté.



Si je dépose un projet, est-il automatiquement soutenu?

Non, un dépôt n'implique pas automatiquement un soutien. L'enveloppe budgétaire étant limitée, il n'est pas possible de soutenir tous les projets déposés. Un processus d'analyse rigoureux est en place, assuré par un comité de sélection dont les membres proviennent du milieu.

Si j'ai déjà reçu du soutien financier de ce programme par le passé, suis-je toujours admissible?

Oui, votre organisme est admissible. Toutefois, si le résultat de l'analyse des projets montre une égalité avec un ou plusieurs autres projets, un processus de bris d'égalité sera mis en place. La notion de soutien antérieur jouera un rôle à ce niveau. À note égale, un projet qui n'a jamais été soutenu sera priorisé par rapport à un projet déjà soutenu.

Si mon projet ne se réalise pas tout à fait dans la période prévue, sera-t-il admissible?

Votre projet doit se dérouler à l'intérieur de la période prévue, soit entre le 1^{er} juillet 2024 et le 31 mars 2025. Toute dérogation à cette période sera évaluée par le comité, qui décidera si le projet demeure admissible. Tout projet terminé avant l'ouverture de l'appel d'intention ne sera pas admissible.

Je n'ai pu déposer mon formulaire d'intention à la date limite prévue, puis-je déposer à la 2^e étape?

Non, votre intention de projet doit être déposée à la 1^{re} étape dans les délais prescrits. Vous devez attendre le prochain appel de projets pour le programme *Ça bouge sur l'île* qui est prévu au printemps 2025 (les dates restent à être confirmées).

Mon projet n'a pas été retenu, est-ce possible de savoir pourquoi?

Oui, prendre note que l'ensemble des projets reçus seront lus et analysés par l'équipe de SLIM et le comité de sélection, selon les étapes d'analyse prévues. Une réponse, qu'elle soit positive ou négative, sera envoyée à tous les organismes ayant déposé un projet. Toutefois, pour recevoir une rétroaction, il vous faudra envoyer une demande par courriel à slim@sportloisirmontreal.ca.

Les achats prévus ne sont pas admissibles, est-ce que mon projet sera refusé?

Non, lors de la lecture et de l'analyse des prévisions budgétaires, toutes les dépenses seront vérifiées pour leur admissibilité. En cas de doute, l'équipe de SLIM pourra faire un suivi pour proposer des ajustements. Toutefois, si la principale dépense nécessitant un soutien financier n'est pas admissible et qu'aucun ajustement ne peut être fait, il est possible que le projet ne soit pas retenu.

Pour toute autre question, veuillez adresser celles-ci à slim@sportloisirmontreal.ca.

